

Uni comptent beaucoup plus de maris avec femmes et enfants que ceux qui viennent de l'Europe continentale. Le fait est que, par suite de la guerre, les familles du continent européen sont dispersées et qu'en général nous avons affaire à des personnes déplacées. Pour cette raison, il est évident que les immigrants qui désirent venir s'établir au Canada avec leurs familles ne sont pas aussi nombreux sur le continent européen qu'au Royaume-Uni. Par conséquent, si je suis bien renseigné, la formule d'aide à la traversée ne profite guère à la vaste majorité des habitants du Royaume-Uni qui désirent venir s'établir au Canada.

C'est pourquoi je trouve regrettable que le Canada ne se soit pas entendu avec le Royaume-Uni en vue de l'application de l'*Empire Settlement Act*, loi aux termes de laquelle le gouvernement anglais acquitte une partie du prix du passage d'un sujet du Royaume-Uni qui émigre vers un pays du Commonwealth. Ainsi, pour ce qui est de l'Australie, l'accord le plus récent prévoit, me dit-on, que le Royaume-Uni accordera à cette fin une aide pouvant atteindre 150,000 livres par année. L'émigrant verse 10 livres (c'est tout ce qu'on exige de lui), le Royaume-Uni 25 livres par émigrant, jusqu'à concurrence d'un montant global de 150,000 livres, et le gouvernement australien acquitte le reste du prix du passage. Ainsi que je le disais ce matin, grâce à cette formule, l'Australie a reçu une forte immigration anglaise.

Pourquoi ne pourrions-nous pas, après entente avec le gouvernement anglais, rendre plus élastique notre propre formule en vue de profiter de l'*Empire Settlement Act*, afin d'alléger le fardeau financier de la famille anglaise qui désire s'établir au Canada. Le ministre voit-il un obstacle insurmontable, pour ce qui est de la conclusion d'un tel accord?

**L'hon. M. Harris:** Le gouvernement au pouvoir de 1921 à 1927 avait passé avec le Royaume-Uni et à des époques diverses, des accords sous le régime de l'*Empire Settlement Act*. Depuis cette époque-là nous n'avons plus passé d'entente. Cela a été la ligne de conduite que nous avons suivie depuis la guerre et c'était sans doute la suite de la politique inaugurée bien des années auparavant. On semble estimer que le Canada devrait garder la haute main sur l'immigration et que pour obtenir ce résultat le mieux serait, soit de financer nous-mêmes notre immigration, si nous estimons que, ce faisant, nos deniers sont bien employés, soit d'admettre ceux qui veulent venir chez nous d'eux-mêmes.

Nous avons acquis une certaine expérience en ce qui a trait à la loi. Sans vouloir dénigrer le moins du monde ceux qui en ont fait usage, puis-je avancer qu'on a laissé entendre qu'on n'obtient pas nécessairement le meilleur type d'immigrants parmi ceux pour qui on paie presque tous les frais de traversée. De fait, dans certains cas, l'expérience glanée il y a vingt ans nous a permis d'aboutir à cette conclusion. C'est pourquoi jusqu'à présent, nous n'avons pas accepté l'offre insérée en permanence dans l'*Empire Settlement Act*. L'immigration vers le Canada ne semble pas en avoir été particulièrement atteinte.

Si l'on compare le nombre de ceux qui sont allés en Australie à celui des immigrants au Canada, on constatera que bien qu'il soit plus élevé, (on pouvait d'ailleurs s'y attendre) il ne dépasse pas le chiffre canadien au point qu'on puisse en conclure que l'absence d'un tel programme empêche les gens de venir au Canada. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, à la fin de 1951, environ 290,000 personnes avaient quitté le Royaume-Uni pour l'Australie, et, bien qu'il ne me soit pas possible d'indiquer des chiffres pour le Canada jusqu'à la fin de 1951, je crois qu'à la fin de 1952 leur nombre était de 250,000 environ.

**M. Brooks:** Depuis quand? Depuis la guerre?

**L'hon. M. Harris:** Oui, depuis la guerre. Mais un élément fort important de la migration vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande était naturellement la possibilité pour les émigrants d'emporter leur argent. Le député de Brandon l'a mentionné cet après-midi. Il n'a peut-être pas autant rendu justice au Gouvernement qu'il l'aurait pu. Il a cité le montant considérable qu'on pouvait emporter du Royaume-Uni pour venir ici. Ce chiffre comprenait une grande quantité d'articles qui pouvaient entrer en franchise; il en a conclu que les difficultés ne commenceraient qu'à partir de \$10,000.

En réalité au moment où le ministère a été créé, la restriction frappant l'exportation des capitaux appartenant aux émigrants atteignait le chiffre qu'il a mentionné, soit mille livres sterling, échelonnées sur une période de quatre ans. Les autres avantages qu'il a mentionnés ensuite découlent des pourparlers entre les deux gouvernements et de ce que le Gouvernement a décidé d'allonger beaucoup la liste des articles qu'on pouvait apporter à titre d'effets d'immigrants. D'autre part, si on peut apporter en Australie tout son argent, cela est réellement très attirant. Ce l'était au cours des années 1949 et 1950, alors que la livre était dévaluée et que beaucoup d'habitants du Royaume-Uni se demandaient sérieusement ce qu'il valait mieux faire. Con-